

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 24 Février 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 13/02/2012.

**ORDRE DU JOUR :**

**Étaient présents :** Tous les conseillers, sauf :  
- M. GAILLARD Éric, excusé.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**COMPTABILITÉ :**

**1- Cotes irrécouvrables :**

Par décision de justice, les sommes dues sont effacées et doivent être passées en non-valeur.  
En conséquence, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour mandater la somme de 51,73 € au compte 654.

**2- Acomptes eau :**

Suite à la demande de plusieurs personnes pour mensualiser les paiements des factures d'eau, une réflexion a été lancée auprès de la Perception quant aux possibilités et à la marche à suivre.

La procédure n'étant ni simple ni de la seule volonté communale, tous les éléments doivent être pris en considération tant dans le domaine technique que politique. Pour cela, des réunions seront programmées avec les instances techniques de la Trésorerie.

**PRÉPARATION BUDGET :**

Après analyse du Compte Administratif 2011 de la Commune, en parfait accord avec le Compte de Gestion de la Perception, le Maire fait état des maigres ressources ainsi que de la faible capacité d'autofinancement communal.

L'Assemblée fait l'inventaire des principales actions en investissement à prévoir au budget 2012 :

- En cours à finir :
  - Bâtiment local des pompiers
  - Protection de la source
  - Réseaux d'eau potable et assainissement
  - Travaux en forêt
  
- Nouvelles programmations :
  - Aménagement du cimetière (columbarium)
  - Plan local d'urbanisme (PLU)
  - Matériel de transport (voiture)
  - Changement compteurs en plomb
  - Travaux sur Ruisseau de la Deuille et de l'Aroffe, en coopération avec l'EPCI.

Ces projets seront inscrits au budget 2012 et présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **FORÊT :**

#### **1- Programme d'actions 2012 :**

L'Assemblée prend connaissance du programme de travaux 2012 d'un montant de 6.000 € HT en fonctionnement et de 1.750 € en investissement (parcelles : 1, 10 et 47).

#### **2- Subventions à percevoir :**

La demande de paiement des subventions d'un montant de 66.787,84 € sur les travaux réalisés les années passées a été faite auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

L'Assemblée est informée que l'entreprise CDHU a été choisie par la commission d'ouverture des plis pour mettre en place le Plan Local d'Urbanisme au sein de notre Commune. Le montant de cette intervention est de 18.510 € HT (soit 22.137,96 € TTC).

## **EMPLOIS SAISONNIERS :**

Une demande parvenue en Mairie pour le travail saisonnier qu'offre chaque année la Commune aux jeunes volontaires relance la réflexion sur cette opération qui aide les jeunes tout en réalisant des travaux importants sur le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire l'expérience des années passées concernant les jeunes pour les travaux d'été et de créer ainsi deux emplois saisonniers pour les mois de Juillet et Août 2012.

Les personnes recrutées pour ces deux postes seront rémunérées au taux horaire du SMIC en fonction des heures effectivement réalisées et fixées par le Maire.

Un minimum d'âge de 18 ans est fixé par le Conseil Municipal, conformément à la réglementation du travail.

Ces postes sont ouverts pour des jeunes domiciliés à URUFFE.

Une date limite de réception des candidatures est fixée au 30 Avril 2012.

Priorité sera donnée aux jeunes qui feront leur première demande mais il sera possible, sans candidatures nouvelles, de reprendre des jeunes ayant déjà été embauchés les années précédentes.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement des salaires en fonction des travaux réalisés.

La publicité sur cette action sera faite prochainement.

## **PLANNING ÉLECTIONS :**

L'Assemblée décide du planning de permanence des élections présidentielles du 22 avril et du 6 Mai 2012. Ce planning sera affiché au panneau d'affichage de la Mairie et consultable sur le site Web : <http://www.uruffe.fr>

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

### 1- Demandes de subventions :

- Le Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

- L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 100 € à l'Entente Sud 54 (club de foot).

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Club d'animation Saint-Charles (Résidence Chanoine Rion)
- Radio Déclic

## 2- Subventions sur travaux de la Commune :

Suite à la décision de globaliser l'intervention pour le changement des dernières conduites en plomb de distribution d'eau potable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que les services de l'État et l'Agence de l'eau pour l'octroi de subventions concernant ces travaux de salubrité publique. Le montant de ces travaux s'élève à 96.600 € HT (soit 115.533,60 € TTC).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

## DIVERS :

- Suite à un courrier de la Préfecture rappelant l'obligation pour les Communes de réaliser un contrôle d'amiante dans les écoles, le Conseil décide de contacter des spécialistes pour faire le contrôle dans les locaux scolaires.
- Remerciements pour le colis des Anciens et vœux de M. et Mme BIRCKEL Antoine à M. le Maire et aux conseillers municipaux.
- Le Conseil Municipal est informé :
  - de l'invitation de l'EPCI au marché des potiers le 18/03/2012.
  - de la journée portes ouvertes aux Etablissements d'enseignement agricole public de Pixéricourt et Etienne Olry le 10 Mars 2012.
  - de l'invitation au spectacle « Dessine-moi le Bonheur » les 3 et 4 Mars 2012.
  - de l'invitation à l'Assemblée Général du Crédit Agricole de Lorraine le 13 Mars 2012.
  - du courrier de l'association REMPART proposant des logos signalant les monuments historiques présents sur la Commune.
- Une proposition par le groupe Valeco a été effectuée pour réfléchir à la possibilité d'implanter un parc éolien (ferme éolienne) sur la Commune.

- Le Conseil est informé que la gestion de la Trésorerie sera effectuée par Mme FISSEAU Sabine, la remplaçante de Mme DELINCHANT Claude.
- À l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie, une cérémonie du souvenir aura lieu le 19/03/2012 au monument aux morts d'Uruffe à 15 h 35.
- La Région Lorraine a pris une motion qui consiste à solliciter l'engagement de la Commission européenne à soutenir le projet ULCOS. Celui-ci a pour objectif de réduire les émissions de dioxyde de carbone, de relancer et pérenniser la filière sidérurgique lorraine. Le Conseil Municipal accepte de s'associer à cette démarche pour que l'Union Européenne d'intervenir afin que le projet puisse se concrétiser.
- Le Conseil Municipal accepte de diffuser les actualités du Relais Familles dans le bulletin municipal de la Commune.
- Remerciements de M. YUNG Jean-Jacques pour la diffusion des articles sur William pour ses bonnes performances aux Jeux « spécial olympic » à Athènes.
- Le passage de l'AST (Animations Sportives Touristiques) aura lieu cette année du 17 au 19 Mai 2012.
- L'Assemblée prend connaissance du concours de fleurissement 2011 et décide de ne pas y participer.
- Le Conseil Municipal est informé des nouvelles procédures alertes météorologiques pour les fortes précipitations avec risque de crues. Ces événements seront représentés par deux pictogrammes : le pictogramme pluie-inondation et le pictogramme inondation.
- L'Assemblée est informée du courrier de la DGFIP (taxes remplaçantes de la taxe professionnelle) indiquant les prévisions des produits pour 2012. La Commune n'étant concernée par aucun de ces produits, ne percevra aucune recette.
- Le Conseil Municipal décide de reconduire le semis de fleurs des champs cette année.
- M. SIMONIN Stanislas a constaté que le chemin de Champagne a été abîmé par les agriculteurs pendant les grandes pluies. Cette dégradation est faite par l'exploitation intense de ces chemins en période néfaste et surtout par les agriculteurs des Communes voisines. Un courrier de doléance sera adressé aux Maires concernés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45 mn.